

**Règlement 1118-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13
dans le but de permettre l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3**

Attendu que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme (article 113, paragraphe 3), adopter des règlements de zonage et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

Attendu que le Conseil municipal désire ajouter un type d'habitation spécifique dans les groupes d'usages déjà autorisés;

Attendu que ce nouveau type d'habitation permettra d'offrir une opportunité supplémentaire dans l'offre de logement de ce secteur;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance du 9 septembre 2019, une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 octobre 2019 à 16 h, et que suite à cette consultation, un second projet a été adopté le 7 octobre 2019 à 20 h;

Attendu qu'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été donné conformément à la Loi et qu'aucune demande n'a été déposée à cet effet;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur François Bujold lors de la séance de ce Conseil tenue le 7 octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur René Leblanc, appuyé par madame Geneviève Braconnier et résolu qu'un règlement portant le numéro 1118-19 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 1118-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3 ».

Article 2

Le but de ce règlement est d'ajouter les habitations bifamiliales (Habitation II) dans les types d'habitation autorisés.

Article 3

La grille de spécification no. 80-B est modifiée afin d'ajouter l'usage d'habitation bifamiliale (Habitation II) dans les types d'habitation spécifiquement autorisés.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 4^e jour de novembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire